

FORMATION

ANTICIPER LES RISQUES CLIMATIQUES DANS VOS PROJETS DE RENOVATION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT

DATE DE FORMATION :

Le mardi 10 novembre 2026

OBJECTIFS professionnels

L'intégration des risques climatiques (inondation, tempête, neige, grêle, orage, tornade, vague de chaleur et retrait gonflement d'argile) dans sa pratique : du programme à la conception de projets jusqu'à la sensibilisation de la maîtrise d'usage.

OBJECTIFS pédagogiques

Les stagiaires suivront une journée permettant d'acquérir les fondamentaux d'une analyse d'intégration des risques climatiques à travers :

- La définition d'un vocabulaire commun : enjeux, aléa, risques, vulnérabilité
- L'identification des aléas présents en Grand Est à travers des cartographies et outils. (Inondation, tempête, neige, grêle, orage, tornade, vague de chaleur et retrait gonflement d'argile)
- Le diagnostic de vulnérabilité d'un bâtiment et/ou aménagement
- L'identification de solutions pour les risques climatiques identifiés

CONTEXTE

Le changement climatique génère de nombreux risques pour les bâtiments, les aménagements et leurs occupants par la multiplication des événements climatiques extrêmes. Ces phénomènes entraînent des coûts élevés, des dégâts structurels et des enjeux de confort, de santé et de sécurité. Malgré ces risques croissants, les acteurs et actrices du bâtiment manquent encore de connaissances et d'outils adaptés. La Région Grand Est est particulièrement exposée (inondation, tempête, neige, grêle, orage, tornade, vague de chaleur et retrait gonflement d'argile) ce qui renforce l'urgence d'agir.

RESUME

cette formation permettra de construire une réponse cohérente pour assurer la durabilité d'une construction, d'une rénovation et d'un aménagement face au changement climatique. L'application pratique sur un projet offrira une prise de connaissance de la diversité des ressources cartographiques, des enjeux et des solutions techniques.

Formation en présentiel :

ALEC de Nancy

10 promenade Emilie du Châtelet
54000 Nancy

Salles et ateliers accessibles aux PMR.

INTERVENANTE

BARBATO Philippine, Architecte spécialisée dans l'adaptation du bâti aux risques naturels et climatiques .

Public

Architectes, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, maîtres d'œuvre et tous les professionnels ayant un lien avec le bâtiment.

Pré-requis

/

Durée

1 journée de 7 heures,

Horaires indicatifs à confirmer: De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée -
Validation des acquis avec un QCM.

Date limite d'inscription—Contact

26/10/2026

Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr

ANTICIPER LES RISQUES CLIMATIQUES

PROGRAMME

- **Introduction** - Comprendre les enjeux des risques climatiques et leur intégration dans les projets de rénovation, de construction et d'aménagement.
- **Apports théoriques** - Identifier les bonnes pratiques selon les différents contextes à risques : inondations, mouvements de terrain et aléas climatiques (vagues de chaleur, tempêtes, tornades).
- **Mise en pratique** - Traduire ces connaissances en actions concrètes à travers l'étude de cas réels et leur application directe sur des projets.

PEDAGOGIE

1 journée alternant apports théoriques et ateliers de mise en pratique sur des projets concrets apportés par les stagiaires. Cette mise en pratique se fera en suivant un carnet pédagogique qui permettra d'orienter l'analyse.

Note de satisfaction des sessions précédentes

Première session.

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE –
62 rue de Metz – 54 000 Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901

Coût de la formation

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	590 €	708 €
Annexe:	0,00 €	0 €
Global	590 €	708 €

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme. Les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

Contact, informations et référent PSH :

Chrystèle BORDEAU | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr



Événement organisé dans le cadre du projet européen LIFE Adapt'Est.

Avec le soutien de :



Cofinancé par l'Union européenne

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION DU 10 novembre 2026

ANTICIPER LES RISQUES CLIMATIQUES

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP.....Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité : Effectifs :

N° Siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	590,00 €	118,00 €	708,00 €
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	300,00€	118,00 €	708,00 €

Je joins un chèque ou j'effectue un virement bancaire* de 708 € à cette inscription.

(* Coordonnées bancaires Envirobat Grand Est—ARCAD LQE transmis sur demande)

J'accepte de recevoir des informations d'Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ☐

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des informations indiquées ci-dessus

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit par l'employeur consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est – ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : [Envirobat Grand Est – ARCAD LQE](mailto:formations@envirobatgrandest.fr) - 62 rue de Metz - 54 000 Nancy - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST".

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

Conditions spécifiques à la formation PRO-PAILLE

L'inscription doit être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription intégralement complété au plus tard 45 jours avant le 1er jour de formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est – ARCAD LQE s'entend assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 30% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit au cours de la formation, consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve le droit de facturer 50% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Conditions spécifiques formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

En cas d'annulation dans les 7 jours ouvrés précédant le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité. En cas de dédit en cours de formation, consécutif à un cas de force majeure justifiée, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve le droit de facturer

FORMATION DU 10 novembre 2026

ANTICIPER LES RISQUES CLIMATIQUES

6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait d'Envirobot Grand Est – ARCAD LQE

Envirobot Grand Est – ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobot Grand Est – ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 7 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Conditions spécifique formation PRO-PAILLE

Toute annulation d'inscription à la formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 30 jours calendaires, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

En cas d'annulation dans les 7 jours ouvrés précédents le 1er jour de la session de formation, il sera facturé un montant de 50 % du total de la formation.

Dans tous les cas et quelque soit la thématique : tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises. L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV le 10/03/2026 – CB